

servent à améliorer les conditions dans lesquelles ces sports se pratiquent. La province dirige cinq établissements de pisciculture situés à Saint-Faustin, Lachine, Lac-Lyster Tadoussac et Gaspé. Ces établissements distribuent du frai de truite mouchetée, de saumon de l'Atlantique et de truite grise ainsi que de l'alevin et des sujets plus âgés de maskinongé.

Le ministère administre cinq parcs et huit réserves où, à l'exception du parc Mont-Orford, la pêche est excellente. Les parcs de la Gaspésie et des Laurentides sont renommés pour la pêche à la truite. La réserve de Chibougamau et le parc de La Vérendrye, situés à la hauteur des terres, sont des plus propices aux excursions en canot pour la pêche au doré, au brochet, à la truite grise et à la truite mouchetée. Cinq rivières à saumon, relevant de la Division de la chasse et de la pêche, sont ouvertes aux pêcheurs à la ligne: la Romaine, la Saint-Jean, la petite Cascapédia, la Matane et la Port-Daniel. Le ministère coopère avec les chasseurs et les pêcheurs par l'intermédiaire d'un comité mixte formé des fonctionnaires du ministère et des directeurs des grandes associations de chasse et de pêche. Le Comité s'occupe de favoriser la chasse et la pêche, ainsi que de résoudre d'autres problèmes tenant aux changements continuels des conditions de la vie moderne et à leurs répercussions sur la faune sauvage de la province.

L'Office de biologie de la province, qui a son siège à l'Université de Montréal, et le Laboratoire de pisciculture de Québec ainsi que ses deux stations de travail pratique situées dans les parcs de la Montagne-Tremblante et des Laurentides, étudient des problèmes intéressant le poisson.

Ontario.—Les pêches de l'Ontario sont administrées par la Division du poisson et de la faune sauvage du ministère des Terres et Forêts. La Division fonctionne sous le régime de la loi sur les pêcheries (Canada), du Règlement de pêche de l'Ontario et de la loi dite *The Ontario Game and Fisheries Act*, ainsi que du règlement qui en découle.

Pêche commerciale.—La pêche commerciale en Ontario occupe directement environ 4,000 personnes et, indirectement, beaucoup d'autres; son rendement annuel varie de 35 à 45 millions de livres de poisson. Bien que répandue un peu partout dans la province, l'industrie est surtout centralisée sur les Grands lacs, particulièrement sur le lac Érié, renommé pour son doré bleu, son doré jaune, son bar blanc, son poisson blanc et sa perche. Les autres espèces prises par les pêcheurs de commerce sont surtout de la truite grise, du hareng ou cisco, de l'esturgeon, du brochet, de la barbue (y compris la barbotte), de la carpe et des suceurs. Plus d'une centaine des petits lacs de l'intérieur sont aussi l'objet de la pêche commerciale, en particulier dans le nord-ouest de la province, et une gestion suivie de ces lacs est indispensable pour assurer la pérennité de leur production.

Les bateaux de pêche varient depuis les petites embarcations jusqu'aux remorqueurs de pêche de 60 pieds de longueur, et les engins utilisés varient depuis le filet maillant le plus ordinaire, les trappes en filet, les seines et les hameçons boëtés, jusqu'aux petites seines manœuvrées à la main et au carrelet. Les méthodes et l'outillage se sont rapidement modernisés depuis quelques années. Des remorqueurs d'acier à moteur diesel ont remplacé les remorqueurs à vapeur en bois. De nombreux auxiliaires ont été adoptés, notamment le sondeur par le son, le radar, les appareils de communication navire-rivage et navire-navire, tandis que la recherche biologique a favorisé la connaissance du poisson et de ses déplacements. On utilise aussi des méthodes modernes de glaçage et de transport, ainsi que de nouveaux engins de pêche. Le coton et le lin ont cédé la place au nylon dans la construction des filets maillants, et une trappe en filet très pêchante et très économique se substitue graduellement à l'ancien piège en filet dans le lac Érié et autres eaux.

L'industrie dans son ensemble profite de la coopération et de la compréhension des problèmes complexes de la pêche en eau douce dont les gouvernements et les pêcheurs font preuve par l'entremise de leurs associations locales et du Conseil des pêches de l'Ontario.